



Département de seine et marne
Canton de Serris
Mairie de CrécY la Chapelle

DECISION MUNICIPALE N°22/2024

OBJET : CONTRAT D'ENTRETIEN CHAUD-FROID-LAVERIE-TRAITEMENT DE L'EAU ET BUANDERIE AVEC LA SOCIETE HELLIN CUISINES INDUSTRIELLES

La Maire de CrécY la Chapelle,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

VU la délibération n°11/2023 du 13 mars 2023 portant délégation du conseil municipal à Madame la Maire dans le cadre des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, et ce pour la durée du mandat,

CONSIDERANT la nécessité de contracter un contrat d'entretien chaud, froid, laverie, traitement de l'eau et buanderie pour les écoles Eau Vive et les Promenades,

CONSIDERANT la proposition de la société HELLIN,

DECIDE

Article 1^{er} : de signer un contrat avec la société HELLIN CUISINES INDUSTRIELLES pour l'entretien annuel chaud, froid, laverie, traitement de l'eau et buanderie pour les écoles Eau Vive et les Promenades, à raison d'une intervention par an.

Article 2^{ème} : Le contrat est conclu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juin 2024 et ce jusqu'au 31 mai 2025. Le contrat est reconductible tacitement par périodes de même durée dans la limite de deux renouvellements, sans excéder trois ans.

Article 3^{ème} : Le coût de la prestation est fixé à 1045.00 € HT soit 1 254.00 € TTC par an.

Article 4^{ème} : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à CrécY la Chapelle, le 13 mai 2024

Christine AUTENZIO
Maire



Accusé de réception en préfecture
077-217701424-20240513-22-2024-AI
Date de télétransmission : 13/05/2024
Date de réception préfecture : 13/05/2024

Accusé de réception en préfecture
077-217701424-20240513-22-2024-AI
Date de télétransmission : 13/05/2024
Date de réception préfecture : 13/05/2024



RESTAURANTS D'ENTREPRISE
COLLECTIVITES

N/Réf. BP/CM

25, rue de Souilly - B.P. 44 - 77412 - CLAYE-SOUILLY cédex

☎ 01.60.26.03.27 - 📠 01.60.26.17.54 ou 91.85

Hellinpicard@wanadoo.fr

MAIRIE DE CRECY LA CHAPELLE

Place Michel Houel
77580 - CRECY LA CHAPELLE

CLAYE-SOUILLY, le 24 octobre 2023

n° 24.014

☎
☎ ☎
☎ ☎ ☎

CONTRAT D'ENTRETIEN

☎ ☎ ☎
☎ ☎
☎

CHAUD - FROID - LAVERIE -
TRAITEMENT DE L'EAU -
BUANDERIE

Entre les soussignés :

MAIRIE DE CRECY LA CHAPELLE

PLACE MICHEL HOUEL
77580 – CRECY LA CHAPELLE

d'une part,

Et ,

SOCIETE HELLIN,
MONSIEUR PICARD BRUNO - GÉRANT,

représentée par

d'autre part,

Il est stipulé que la **SOCIETE HELLIN**, s'engage à effectuer à raison de **1** visites par an, la révision et l'entretien des appareils et installations, dont détail suit :

Accusé de réception en préfecture
077-217701424-20240513-22-2024-AI
Date de télétransmission : 13/05/2024
Date de réception préfecture : 13/05/2024

2

MATÉRIEL CHAUD

Qté MATERIEL

MARQUE

ECOLE MATERNELLE "LES PROMENADES"

1 FOUR de REMISE en TEMPERATURE

FRANSTAL
RR0141D n° 1901985001A

1 FOUR MULTIFONCTIONS

LAINOX MC106S
N° 0293376

ECOLE PRIMAIRE "L'EAU VIVE"

1 FOUR de REMISE en TEMPERATURE

FRANSTAL RB102M
N° 0419501

1 MEUBLE BAIN MARIE à 4 BACS sur ETUVE de
SELF DISTRIBUTION

VAUCONSANT L231-6/7444

1 CHAUFFE ASSIETTES MOBILE

BLANCO 572164

Accusé de réception en préfecture
077-217701424-20240513-22-2024-AI
Date de télétransmission : 13/05/2024
Date de réception préfecture : 13/05/2024

3

MATÉRIEL FROID

Qté MATERIEL

MARQUE

ECOLE MATERNELLE "LES PROMENADES"

- | | | |
|---|---|---------------------|
| 1 | ARMOIRE FROIDE POSITIVE à DEUX PORTES avec GROUPE LOGE | FRANSTAL FHIHP140TN |
| 1 | FONTAINE à EAU REFRIGEREE avec GROUPE LOGE | |
| 1 | SYSTEME de CLIMATISATION du LOCAL DECHETS avec GROUPE à DISTANCE en EXTERIEUR | TECHNIBEL |

ECOLE PRIMAIRE "L'EAU VIVE"

- | | | |
|---|--|---|
| 2 | ARMOIRE FROIDE POSITIVE avec GROUPE LOGE | ZANUSSI ACP1-103
N° 9VTX11067706/4240005 |
| 1 | ARMOIRE FROIDE POSITIVE avec GROUPE LOGE | FRANSTAL E06NOD1C
N° 9VTX72850510/62900009 |
| 2 | MEUBLE REFRIGERE avec GROUPE LOGE de SELF DISTRIBUTION | VAUCONSANT 78519/7444A |
| 1 | FONTAINE à EAU REFRIGEREE avec GROUPE LOGE | EDAFIM RS60EV
N° 0401644 |

MATÉRIEL LAVERIE

Qté MATERIEL

MARQUE

ECOLE MATERNELLE "LES PROMENADES"

- | | | |
|---|------------------------|-------|
| 1 | LAVE VAISSELLE à CAPOT | KROMO |
|---|------------------------|-------|

ECOLE MATERNELLE "L'EAU VIVE"

- | | | |
|---|------------------------|--|
| 1 | LAVE VAISSELLE à CAPOT | FRANSTAL FRAD120
N° 19031252/8100416347 |
|---|------------------------|--|

Accusé de réception en préfecture
077-217701424-20240513-22-2024-AI
Date de télétransmission : 13/05/2024
Date de réception préfecture : 13/05/2024

4

MATÉRIEL BUANDERIE

Qté MATERIEL

MARQUE

ECOLE MATERNELLE "LES PROMENADES"

1 LAVE LINGE

MIELE PNM507DP

1 SECHE LINGE

MIELE PT5135C

ECOLE MATERNELLE "L'EAU VIVE"

1 LAVE LINGE

BOSCH WLM68
N° NAN28080FF/31

1 SECHE LINGE

CANDY GVSC10DE
N° 3110092918520207

MATÉRIEL TRAITEMENT DE L'EAU

Qté MATERIEL

MARQUE

ECOLE MATERNELLE "LES PROMENADES"

1 ADOUCISSEUR MONOBLOC CHRONOMETRIQUE EAU FROIDE CTA

1 ADOUCISSEUR BI-BLOC VOLUMETRIQUE EAU FROIDE (local chaufferie)

Accusé de réception en préfecture
077-217701424-20240513-22-2024-AI
Date de télétransmission : 13/05/2024
Date de réception préfecture : 13/05/2024

5

CONDITIONS GENERALES DU CONTRAT

Le présent Contrat, vise exclusivement l'entretien de ces appareils, hors toute garantie. Il comprend les travaux de main-d'oeuvre et de déplacements relatifs à chaque visite.

Les pièces détachées remplacées en cours d'opération seront facturées en sus.

A l'issue de chaque visite, il sera établi en deux exemplaires, une feuille de travail, mentionnant les opérations effectuées.

Les deux exemplaires de cette feuille, seront présentés à la signature du responsable sur place.

Un exemplaire sera conservé par le représentant de la **Société HELLIN**, l'autre restera sur le site.

La **Société HELLIN**, s'engage à garantir le bon fonctionnement normal du matériel.

En cas d'incident dû à l'usure du matériel, à la rupture d'une pièce, à une fausse manoeuvre, il sera fait appel téléphoniquement à notre Société, pour un dépannage dans les meilleurs délais.

Cette visite de dépannage, donnerait lieu à l'établissement d'une feuille de travail, établie comme il est précisé, ci-dessus, et portant bien distinctement la mention "Visite de Dépannage" et sera facturée au tarif en vigueur.

VALIDITE DU CONTRAT

Tous les travaux de modification ou de réparation, en dehors de l'entretien courant ci-dessus décrit, par suite d'usure ou de vétusté, feront l'objet d'une commande séparée et exécutés hors Contrat.

Le présent Contrat, prend effet à compter de : **1^{er} Juin 2024**

Sa durée est d'une année, à compter de la prise d'effet.

Toute demande de cessation de Contrat, par l'une ou l'autre des parties, devra être notifiée, au moins 1 MOIS avant la date d'expiration du dit contrat.

Le montant du présent Contrat est ferme pour **UN AN**.

Ce contrat se renouvellera, ensuite, par tacite reconduction, deux mois avant l'expiration de chaque période annuelle sans que la durée totale puisse excéder trois ans.

Chaque année, il sera procédé au rajustement. Cette actualisation applicable à nos contrats d'Entretien est calculée à partir de l'indice des Salaires des Industries Mécaniques et Electriques, publiés par l'INSEE'

La facturation sera effectuée, sur présentation d'un mémoire ou d'une facture, après chaque intervention.

Le montant de chaque visite est fixé à :

VISITE : MONTANT HORS TAXES	1045.00 €
Soit pour 1 visites annuelles MONTANT ANNUEL HORS TAXES	1045.00 €

Pour l'ANNEE 2024

Fait à **CLAYE-SOUILLY**,
le **2 mai 2024**

Pour **MAIRIE DE CRECY LA CHAPELLE**

Pour la **SOCIETE HELLIN, B. PICARD**
Gérant



Christine AUTENZIO
Maire

HELLIN CUISINES INDUSTRIELLES
SARL au capital de 7622,45€
Siret 401 442 579 00011 - Ape 3312 Z
25, Rue de SOUILLY - 77410 CLAYE-SOUILLY
Tél.: 01 60 26 03 27 - Fax 01 60 26 17 54

Accusé de réception en préfecture
077-217701424-20240513-22-2024-AI
Date de télétransmission : 13/05/2024
Date de réception préfecture : 13/05/2024

Accusé de réception en préfecture
077-217701424-20240513-22-2024-AI
Date de télétransmission : 13/05/2024
Date de réception préfecture : 13/05/2024